

TABLE RONDE 2

« Les rapports du religieux et de la laïcité »

Présentation, animation : Claire Donzel, trésorière de l'Assemblée des Femmes, Conseillère Régionale Rhône-Alpes, Sylvie Deslandes, membre du C.A. de l'ADF, Secrétaire d'ECVF

- Gérard Biard, Rédacteur en chef de Charlie Hebdo et porte-parole de Zéromacho,

- Nicolas Sadoul, Secrétaire National de la Ligue de l'Enseignement,

- Françoise Thiriot, Présidente de la Commission Nationale de la laïcité de la Grande Loge Féminine de France

Claire DONZEL

Sont à présent posés les fondements de la laïcité et les problématiques concernant ses rapports avec les droits des femmes. Plus exactement ont été décrits les obstacles rencontrés pour la faire vivre, pour la défendre. La laïcité est un fondement de la République (peut-être l'avons-nous négligé) et ce qui a été évoqué met en évidence le rôle des religions, des instances religieuses plus exactement, dans ces difficultés. Il faut donc, à la lumière de rappels historiques et avec l'aide des représentant-e-s d'instances éminemment laïques, interroger notre négligence, notre certitude d'une laïcité évidente pour tous et qui ne semble pas l'être. Tenter de comprendre comment nous sommes arrivés là où nous en sommes. Les intervenant-e-s de cette table ronde appartiennent à des instances majeures de la laïcité :

- La Franc-Maçonnerie, historiquement engagée, et son regard sur les questions de société, avec **Françoise Thiriot**;

- La Ligue de l'Enseignement, elle aussi historiquement et fondamentalement laïque, avec **Nicolas Sadoul** ;

- et avec **Gérard Biard**, journaliste à Charlie Hebdo, journal qui a certes vécu le drame que l'on sait et que nous avons partagé, mais qui avait auparavant été aux prises avec les instances religieuses intégristes, et en quelque sorte lâché, voire lynché, par un certain nombre d'intellectuels dits « de gauche », sur fond d'accusation d'islamophobie. Vous savez bien, ces petits mots « *C'est terrible, mais ils l'ont quand même cherché* ». Le même « mais » qu'entendent les femmes violées « *qui n'avaient qu'à pas provoquer* » !

Ces trois-là savent donc de quoi ils parlent, la laïcité, sa promotion et sa défense selon les époques, sa mise en œuvre font partie intégrante de leur réflexion, de leurs analyses et de l'existence même de leurs organisations.

Sylvie DESLANDES

Françoise Thiriot est présidente de la Commission Nationale de la Laïcité de la Grande Loge Féminine de France. Son histoire personnelle l'amène très tôt à

s'intéresser aux questions de laïcité. Elle est initiée à la Grande Loge Féminine de France en 1993. Elle s'implique dans des travaux de réflexion et de recherche de la commission nationale de la laïcité. Elle va traiter les rapports de la laïcité avec les religions et en particulier, en France et au XXe siècle, avec la religion catholique que l'actualité obère peut-être quelque peu. Ce n'est donc pas en tant qu'individu-e qu'elle s'exprime mais au nom de son Obédience maçonnique, faut-il le préciser.

Françoise THIRIOT

Bien que tout cela ait été déjà entendu, et semble connu, il est nécessaire de replacer les différentes phases dans leur contexte. Repartons donc de la loi de séparation des Eglises et de l'État, qui est issue d'un important travail parlementaire et de débats mouvementés. Elle est en réalité l'aboutissement d'un long processus entamé depuis la révolution de 1789 et qui va s'échelonner tout au long du XIXe siècle. Pour mémoire, le titre du rapport de la commission conduite par **Aristide Briand** en 1905 est : « Rapport fait au nom de la commission, relative à la séparation des Eglises et de l'État et à la dénonciation du Concordat ». C'est un aspect qu'on oublie souvent. Entre 1789 et 1905, malgré les allers-retours entre des régimes autoritaires et des régimes républicains, le principe de la liberté de conscience et l'idée de séparation de l'organisation politique de la cité et du religieux feront leur chemin. L'État se laïcise progressivement (terme préférable à celui de sécularisation), c'est l'aboutissement d'un long chemin. Toute une série d'avancées sociales et politiques font avancer le concept de laïcité dans les esprits et permettent d'aboutir au vote de la loi instaurant la liberté de conscience et la liberté de culte.

Ainsi, on peut prendre trois exemples :

- le premier acte fort est sans doute le fait de retirer à l'Eglise catholique, dès 1792, la gestion de l'État civil. Fait ô combien symbolique, puisqu'il supprime de l'identité de l'individu, l'élément religieux. L'aspect religieux sort du champ de l'identité à ce moment-là. Cette mesure ne sera jamais remise en cause, même si son application sur tout le territoire prendra un certain temps. Autre acte important, dès 1792, l'abolition du délit de blasphème, pourtant réintroduit ensuite, pour être de nouveau supprimé ultérieurement.

- Le divorce est aussi un élément important parce que significatif des relations formelles et informelles entre la religion et l'État. Légalisée en 1792, la procédure de divorce est très fortement encadrée à partir de 1804, supprimée en 1816. Le divorce est à nouveau permis en 1884. Toutefois, jusque dans les années 1960/70, les divorcé-e-s sont socialement entaché-e-s de soupçons de mauvaise conduite, et notamment les femmes ; les divorcé-e-s sont souvent mis à l'écart et leurs enfants marqués du fer rouge « d'enfants de divorcés ». Pour celles et ceux qui auront bravé et l'Eglise et l'opinion publique, il restera quand même un sentiment de culpabilité, celui d'une faute. On aura tellement intégré le côté indissoluble du mariage que, même dans une société devenue très éloignée de la religion, la notion de faute demeurera et demeurera très tard.

- Enfin, le XIXe siècle voit, par une succession de lois sur l'éducation, émerger la laïcisation de l'enseignement, instaurant l'instruction obligatoire pour les filles. Cet accès à un enseignement laïque ouvre la porte de l'émancipation, même si, pour bénéficier des mêmes programmes, il faudra attendre le milieu du XXe siècle voire les années 1970 pour certaines grandes écoles. Pour les femmes, l'école laïque, comme plus tard le lycée et l'université, offrent l'opportunité non seulement d'acquérir des connaissances et de développer leur intelligence, mais aussi d'accéder à la citoyenneté.

Au XIXe siècle et dans la première partie du XXe siècle, quand on parle de laïcité et de séparation des Eglises et de l'État, c'est avant tout de l'Eglise catholique qu'il s'agit. Car même si dans la loi de 1905 les cultes protestant et israélite sont pris en compte, la France est essentiellement catholique.

Les protagonistes des rapports du religieux et de la laïcité, c'est-à-dire du principe juridique de la loi de 1905, seront, sur le plan des institutions et du législatif, l'église catholique et l'État. En dehors des instances Eglise/État, la société reste imprégnée des rites et des convictions religieuses, tout en adhérant au principe de la laïcité de l'État. Va alors se mettre en place un autre type de relation au religieux. Il va se construire implicitement ce que l'on désignera beaucoup plus tard sous les termes de « sphère publique » et « sphère privée », qui permettra de trouver un équilibre entre l'exercice du religieux et l'application du principe de laïcité.

La Première et, surtout, la Seconde Guerre mondiale font évoluer les mentalités. Le droit de vote des femmes est enfin voté en 1945. **Et là, il faut rappeler que c'est par la loi que les femmes accéderont au droit de vote car on entend trop souvent « On a donné le droit de vote aux femmes ». (Applaudissements). On ne l'a pas donné : il a été voté par l'Assemblée Consultative Provisoire d'Alger, laquelle était une assemblée composée notamment d'anciens élus, mais aussi des réseaux de Résistance dont une femme.** Cela n'a pas été « donné », mais a été voté. Le **général de Gaulle** a signé l'ordonnance qui entérinait le droit de vote des femmes. Cela étant, dès 1942, le **général de Gaulle** avait indiqué que tous et toutes devraient à l'issue de la guerre disposer de tous leurs droits. C'est un texte qui a été voté. Il faut le dire et s'y tenir.

En 1946, outre l'affirmation d'une France laïque, figure dans le préambule de la Constitution la déclaration suivante : « *la loi garantit à la femme dans tous les domaines des droits égaux à ceux de l'homme* ». 1945, année du premier vote des femmes, est aussi la date à laquelle les franc-maçonnnes prennent leur destin en main en créant l'Union Maçonnique Féminine qui deviendra en 1952 la Grande Loge Féminine de France (GLFF). Dans le contexte de l'après-guerre, pendant les Trente glorieuses, on voit monter en puissance les mouvements féministes et les revendications des femmes quant à leurs droits. Et parallèlement, la religion commence à voir ses effectifs et les pratiques religieuses diminuer. Globalement, la plupart des gens s'en tiennent à ne célébrer religieusement que les principales étapes de la vie : naissance, mariage et mort, mais la pratique, ainsi que le nombre de croyants, diminuent. Un des

indicateurs de cette érosion de la pratique est la diminution du nombre de vocations à devenir prêtre, religieux, etc. Mai 68 marque un tournant dans le rapport au religieux. Cette date constitue à plus d'un titre un point d'orgue et un bouleversement dans l'organisation de la société. Pour autant, la laïcité est totalement absente de ces débats, sans doute parce qu'elle est devenue une évidence.

Les combats des femmes sont menés au nom de la liberté et de l'égalité. Liberté à assumer leur corps et égalité de leurs droits. C'est le moment de la loi sur la contraception, de la popularisation du planning familial : il ne s'agit pas de combattre contre, mais de combattre pour. Pour autant, l'Eglise catholique continue à œuvrer pour maintenir son influence dans la société et dans les instances législatives. Vatican II (entre 1962 et 1965) va tenter de moderniser les pratiques de l'Eglise, ce qui a pour conséquence de créer un schisme avec l'aile conservatrice la plus radicale de l'Eglise. Cette fraction séparée de l'Eglise servira d'ailleurs de point d'appui, plus tard, aux manifestations contre le mariage pour tous. En 1968, est publié un article de **Paul VI** sur le mariage et la régulation des naissances. En 1975, le vote de la loi permettant l'IVG instaure la clause de conscience au nom de la foi et permet à certains médecins de ne pas pratiquer l'intervention. La commission nationale de la laïcité de la Grande Loge Féminine de France en a fait le thème de son colloque du 9 décembre 2014. Cette clause de conscience va être réclamée plus tard à de nombreuses reprises. N'avons-nous pas ouvert la boîte de Pandore à ce moment-là ? Mais la loi aurait-elle pu être votée s'il n'y avait pas eu cette clause de conscience, paraît-il demandée par l'Eglise catholique ?

Depuis sa mise en place par la loi de 1905 et jusqu'à ces dernières années, le principe de laïcité avait été parfaitement intégré par les Eglises. L'islam devenu la deuxième religion de France et faute de représentation réellement unifiée malgré des tentatives, ne peut s'exprimer au nom de tous ses adeptes, mais les représentants des principaux courants se réclament également de la laïcité. Le rapport du religieux à la laïcité ne se situe donc plus entre l'État, la société et la seule Église catholique.

Dans un contexte de tension économique, sociale et culturelle, à partir des années 2000, vont se développer des revendications identitaires, sous-jacentes depuis très longtemps, fondées sur la religion et ses dogmes, et qui quand elles sont portées par les plus radicaux, ne se définissent plus par leur appartenance à la République, mais par leur appartenance à telle ou telle religion. Ces positions revendicatives vont modifier le rapport du religieux à la laïcité. Pour ces groupes radicaux intégristes, la loi religieuse dépasse la loi de la République et le principe de laïcité, notamment dans son article 1, qui est relu et interprété de telle manière que l'on glisse de la liberté de conscience à la liberté religieuse, conduisant au communautarisme. Parallèlement, une fraction du monde politique n'est pas insensible à cette lecture, au nom d'une certaine compréhension de la liberté et de la tolérance.

Le principe de laïcité tel que présenté par les articles 1 et 2 de la loi de 1905 permet d'être personnellement maître de ses choix, dont celui de croire, de ne pas croire ou de changer de religion. C'est encore plus vrai lorsqu'il s'agit des femmes. Comme le dit **Catherine Kintzler**, « *elles sont particulièrement visées par tous les*

intégristes parce que s'agissant des femmes, l'intégrisme exerce une uniformisation en rabattant l'ensemble de la vie et des mœurs sur leur assignation à la fonction d'épouses et de mères ».

Aujourd'hui, plus que jamais, alors que les forces les plus radicales et politico-religieuses sont à l'œuvre pour déstabiliser notre République, il est impératif de défendre et de promouvoir le principe de laïcité. Notre loi de 1905 est un outil remarquable qui n'a pas besoin d'être, comme le veulent certains, toiletté. Ce serait mettre en péril l'idéal humaniste de la République, celui qui pose le principe de la liberté de chacune et de chacun en toute égalité. Il ne faut pas céder aux solutions de facilité consistant à négocier le présent pour retrouver les problèmes plus tard, le plus souvent aggravés. Pensons à tous ces accommodements qui sont demandés, voire exigés au sein des services publics. Il faut, pour mieux garantir l'avenir, ne pas se cacher les réalités d'aujourd'hui.

La Grande Loge Féminine de France est dotée depuis de nombreuses années de commissions permanentes telle la commission de la laïcité, avec un groupe plus particulièrement chargé de la bioéthique, et la commission des Droits des Femmes. Notre Obédience s'est également engagée au plan européen pour défendre ces mêmes valeurs. C'est ainsi que l'Institut Maçonnique Européen de la Grande Loge de Féminine de France a signé en juillet dernier la position du collectif « Bouger pour l'IVG » pour que toutes les femmes d'Europe aient droit à l'avortement. (*Applaudissements*)

Sylvie DESLANDES

Nicolas Sadoul est Secrétaire national de La Ligue de l'Enseignement et membre du Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (HCEF/H). A ce titre, il est membre de la commission de lutte contre les stéréotypes sexistes et de répartition des rôles sociaux ainsi que du groupe de travail « Laïcité, égalité entre les femmes et les hommes ». La Ligue de l'Enseignement agit pour faire revivre la citoyenneté en favorisant l'accès de toutes et de tous à l'éducation, la culture, les loisirs ou le sport. 500.000 bénévoles et plusieurs milliers de professionnels se mobilisent au sein de 30.000 associations locales culturelles, sportives, de quartier et scolaires, dont 10.000 associations scolaires. S'y ajoute un important réseau d'entreprises de l'Économie Sociale, de plus de 18.000 salariés et de 28.000 volontaires.

Nicolas SADOUL

La Ligue de l'Enseignement, qui est connue sur les territoires sous d'autres noms (Fédération des Œuvres Laïques, Fédération des Amis de l'Instruction Laïque, ...) maille le territoire par ses fédérations en étant à la fois un mouvement d'associations locales réunissant de toutes petites associations sportives et culturelles aux projets associatifs et enjeux divers, un mouvement dilué et ancien, créé en 1866 (nous fêterons ses 150 ans en 2016), et un réseau d'entreprises associatives de l'Économie Sociale et Solidaire. C'est dire que la cause de la laïcité n'est pas considérée à la Ligue de l'Enseignement (même si ce fut historiquement le cas) comme relevant de la seule

dimension scolaire. Elle l'est aussi en tant que responsable d'entreprise locale, en tant que formateur, en tant qu'animateur. Il se trouve que la laïcité, quand elle est évoquée, peut n'être perçue que sous une seule dimension, (et souvent parce que c'est notre histoire à nous, les progressistes), souvent adossée à la laïcité scolaire. Or, cette laïcité a d'autres acceptions, en tous les cas, se définit de manières diverses selon ses contextes. Il s'agit d'appuyer sur le fait qu'à la Ligue de l'Enseignement, nous ne sommes ni des juges ni des législateurs, nous faisons comme chaque citoyen notre part de travail : et dans le plaidoyer, et dans l'influence, et dans les propositions. Mais nous ne sommes pas législateurs, ni ne décidons de la jurisprudence. En revanche, nous sommes des éducatrices et des éducateurs et notre propos, nos actions visent à mobiliser autant que faire se peut (on pourrait dire même quelquefois « éreinter ») les processus éducatifs. Parce que nous avons la conviction que ces cercles d'activité de la femme et de l'homme sont une donnée qu'il ne faut jamais lâcher. Les propos qui suivent, qui pourront peut-être quelquefois manquer de radicalité sur certains points, sont éclairés par ce souci constant de passer de la parole aux actes, d'être concret dans le travail qui est effectué sur les territoires. Car pour la Ligue, un territoire c'est une association locale, un centre social dans un quartier populaire, c'est une zone d'activité et de loisirs, etc. A chaque fois, il y a le souci d'accompagner des animatrices et des animateurs ou des enseignants dans la façon d'appréhender l'organisation de l'alimentation en collectivité, qu'elle soit scolaire ou dans les centres de vacances (qui sont une de nos activités historiques). A chaque situation, il y a sans doute la volonté de rechercher des didactiques pour être effectivement à même, de former ces éducatrices et ces éducateurs, de proposer des idées mais de ne pas en rester au seuil des idées.

Pour traiter du rapport entre le religieux et la laïcité, il me semble qu'il nous faut sortir de ce d'aucuns appellent « *la laïcité de l'ignorance* » : être laïque parce qu'on ne comprend pas ou n'envisage aucun rapport aux formes spirituelles, philosophiques, y compris, dans certaines de ces acceptions les formes religieuses. Il ne s'agit pas de les salir, il ne s'agit pas de les désintégrer, il s'agit de ne pas les nier parce qu'elles ne correspondraient pas à notre doctrine, à nos convictions du moment.

En tous les cas, pour nous en tant qu'éducateurs, trois préalables s'imposent quand on veut envisager ce rapport de la laïcité et du religieux, qu'il faut préciser.

- **D'abord, il faut appréhender les questions dans leur complexité.** Nous avons souvent l'occasion de le dire, la paix civile est un bien trop précieux pour qu'on fasse de la terre un enfer parce qu'on n'est pas d'accord sur le ciel. Mais pour le coup, il faut insister sur le fait que la laïcité est fondée sur une éthique du débat, qui suppose qu'on puisse être en désaccord tout en continuant à dialoguer en fraternité. C'est une des données essentielles de ces préalables.

- **Deuxièmement, on l'a vu a fortiori après janvier, la laïcité n'est pas le remède miracle à tous les problèmes.** Elle a été, et est encore utilisée aujourd'hui sous une forme incantatoire bien souvent, et on vient la convoquer, y compris dans

les rapports religieux à la laïcité en l'utilisant sur des terrains qui ne la concernent pas directement. Il faut effectivement toujours, qui plus est devant une assemblée qui affirme ses valeurs sociales et progressistes, ne jamais oublier de lier ces questions avec les questions sociales et économiques. Effectivement, les besoins économiques et sociaux fondamentaux d'une humanité souffrante nourrissent, sont le terreau, d'une difficulté à dialoguer et au fait de se recroqueviller sur un certain nombre de convictions.

- **Troisièmement, il faut lever les malentendus historiques.** Il est en effet courant d'entendre que la République a imposé la laïcité à l'Église catholique en 1905 et donc qu'il serait tout à fait logique, voire nécessaire, aujourd'hui en 2015, de faire de même pour les musulmans : leur refuser l'expression publique de leur religion afin que notre modèle laïc ne soit pas remis en cause. Cette vision n'est pas conforme à la réalité. Y compris dans un certain nombre de réseaux philosophiques, on pense que la loi de 1905 est le résultat unique du « *petit père Combes* » qui voulait neutraliser la totalité de la société. Pas du tout. On le sait, c'est le travail commun de Briand, de Jaurès, de Ferry et de Buisson, qui ont voulu et ont mis en œuvre une application juste et sage, avec comme obsession la paix civile dans l'État, et donc en gérant les conditions d'expression des convictions. Ce préalable est nécessaire, car on nous a enseigné que si les combats contre toutes les formes de domination ne sont jamais achevés, c'est par la liberté et non par la contrainte que la laïcité est devenue un bien commun.

Dans la perspective éducative (former des éducateurs, des responsables associatifs, des porteurs de projets, des formateurs et des formatrices), affirmer ces trois préalables est une condition absolument nécessaire pour ne pas tomber dans les caricatures de la laïcité. Nous le savons, aujourd'hui, la laïcité est considérée, bien évidemment à tort, comme liberticide par un bon nombre de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Elle est souvent invoquée comme étant le symbole d'une interdiction, ce qui est faux juridiquement et philosophiquement. On comprend dès lors la tentative (pour l'instant avortée ou en tous les cas qui n'est pas arrivée à son terme) de hold-up de l'extrême-droite sur la notion de laïcité. A cela, en temps qu'éducateurs, en voulant promouvoir cette notion par l'éducation populaire, il faut que nous ayons en tête ces préalables et donc mieux distinguer ce qui relève du religieux et ce qui ne l'est pas.

Nous allons essayer d'opérer ce travail en quatre points : d'une part, refuser l'instrumentalisation de la laïcité ; deuxièmement combattre les idées fausses ; troisièmement promouvoir des solutions aux questions qui se posent ; et quatrièmement faire vivre la laïcité dans une démarche d'éducation populaire. Celle-ci ne concerne pas seulement les personnes qui vivent dans les quartiers populaires, mais concerne toute l'éducation non formelle, ouverte à toutes et à tous et qui s'élabore et se poursuit tout au long de la vie.

1. **L'instrumentalisation de la laïcité** a commencé dans les années 80, et est aujourd'hui très forte.

Elle a été abîmée y compris dans les débats en 1984. Nous, il nous semble qu'il faut aller résolument à contre-courant de la tendance à s'engouffrer dans un débat de société, idéologique et culturel, pour normer les pratiques, l'objectif étant, pour certains, de préserver une certaine identité française ou une tradition républicaine fantasmée. On évitera ainsi sans doute ce hold-up par l'extrême droite et par des droites beaucoup plus dures évoqué plus haut, cette instrumentalisation de la laïcité. Elle qui vise, quand même, il faut le dire, à envisager de conduire une croisade contre les citoyennes et les citoyens de confession musulmane, y compris dans des approches tout à fait caricaturales de leur religion, et bien souvent étayées par des arguments xénophobes.

2. **Le deuxième point, c'est combattre les idées fausses.** C'est un travail que nous menons, y compris avec nos cadres dirigeants, avec nos bénévoles, nos volontaires.

- D'abord, l'idée que, y compris dans son rapport avec le religieux, la laïcité serait une option spirituelle particulière. Contrairement à nos cousins belges, ce n'est pas le cas. On n'a pas besoin d'être moins croyant pour être plus laïque. La laïcité n'est pas une religion civile pour ceux qui n'ont pas d'autre religion, mais la condition de l'existence des diverses options, y compris philosophiques. Mais elle ne se désintéresse pas des questions du sens que chacun donne à sa vie. Donc, elle doit favoriser les engagements de chacun pour la promotion de ses convictions et elle crée les conditions d'un rassemblement de toutes et de tous pour que soit vécue une liberté individuelle compatible avec les libertés de toutes et de tous.

- Ensuite, l'idée que la religion serait une affaire privée. Cela, on l'entend de plus en plus, y compris en essayant de la relier à ce qui serait quasiment la sphère de l'intimité. La religion, affaire privée, veut simplement dire que la religion relève d'un choix privé, libre et volontaire et que la loi protège chacune et chacun. Cette loi interdit donc toute pression de toute nature obligeant à pratiquer, ou à empêcher de pratiquer, un culte. Cela ne signifie donc nullement que la religion soit une affaire seulement intime et qu'elle ne pourrait s'exprimer que dans le cadre familial. C'est au contraire grâce à la laïcité que l'on peut exprimer librement une ou plusieurs identités culturelles, philosophiques, éthiques ou religieuses, y compris sur la place publique. On peut donc défendre des convictions, y compris avec véhémence, mais on ne peut les imposer à celles et ceux qui ne veulent pas les partager, et ces pratiques ne peuvent porter atteinte aux libertés fondamentales et au respect des parties.

- Troisième idée fausse : cette question de la séparation entre sphère publique et sphère privée, qui serait l'alpha et l'oméga de la compréhension de la laïcité. Ça reviendrait, si elle était réelle, à séparer strictement les deux sphères, à priver la citoyenneté de toute effectivité. Car les individus n'entrent pas dans l'espace public en laissant à la maison leurs convictions profondes, celles qui orientent leur conduite. Ils agissent et s'identifient socialement, adoptent des positions politiques en fonction de leurs valeurs et de leurs convictions. Pour les distinguer, on pourrait parler de la première (la sphère publique), celle qui est liée à la séparation entre les affaires publiques et les religions, qui est très claire : c'est un principe constitutionnel, qu'il

faut absolument promouvoir, voire défendre, quand il est attaqué, permettant notamment cette distinction dans la gestion des affaires publiques pour le législateur, mais aussi pour les agents publics dans l'exercice de leurs fonctions, du principe de neutralité. Pour la deuxième, on pourrait plutôt parler d'une sphère plutôt sociétale, c'est-à-dire que c'est un espace commun. C'est l'agora, là où tous les citoyens circulent. Sauf si la loi pour des raisons d'ordre public en limite l'expression, ils sont libres de se rencontrer, de s'associer, de s'exprimer aux seules réserves, justement, de ne pas attaquer l'égalité des droits des personnes et des libertés fondamentales.

- Quatrième idée fautive qui découle du point précédent : c'est cette neutralité qui serait stricte dans l'espace public et notamment dans l'agora. A plusieurs reprises, cela a été évoqué notamment lors de la préparation de la loi pour le mariage pour tous, on a bien vu s'exprimer des convictions véhémentes à l'endroit de celles et de ceux qui portaient et qui voulaient faire avancer ce droit. Il n'y a pas donc de neutralité stricte de l'espace commun, heureusement pour le droit d'expression et la possibilité de pouvoir la défendre et la promouvoir. Mais, il faut effectivement que l'autorité publique puisse garantir qu'aucune majorité, aucune conviction, aucune force sociale ne puisse s'arroger le monopole de cette expression.

- Cinquième et dernière idée fautive, la laïcité s'opposerait, pour certaines et certains, à une notion liée à la diversité parce que cette diversité entraînerait *ipso facto* une adhésion, ou en tous les cas un adossement à une notion qui serait celle du communautarisme. Pour nous, la diversité ne génère pas le communautarisme, au contraire. La négation même de la diversité, de son expression dans un cadre démocratique, fabrique les frustrations, les replis, les identités fermées, closes et qui n'attendent souvent qu'une étincelle pour devenir meurtrières. S'il faut rester vigilants (voire beaucoup plus stricts) face à certaines revendications identitaires génératrices d'enfermement, il faut aussi se méfier de ne pas qualifier hâtivement de communautarisme les solidarités communautaires. Dans une société où l'on rencontre des difficultés multiples, il est logique d'établir des liens privilégiés avec des personnes avec lesquelles on se sent en affinité. Mais personne ne doit être contraint d'être membre d'une communauté qu'il n'a pas librement choisie et personne n'a à subir la loi d'un groupe auquel il n'a pas librement et volontairement adhéré. Il n'est donc pas question d'accepter un communautarisme réducteur des libertés individuelles et qui donnerait aux communautés des droits particuliers.

3. **Quelques pistes et positions concrètes**, là aussi comme actrices et acteurs de l'Education Populaire.

- D'une part, il nous semble qu'il faut essayer de garantir la diversité dans une perspective démocratique : aujourd'hui, la société française, européenne, est définitivement pluriculturelle. Non pas multiculturelle, c'est-à-dire liée au projet politique du multiculturalisme, mais bien pluriculturelles parce que c'est une réalité démographique, politique, sociale en évolution permanente. Cela ne signifie pas d'accepter le multiculturalisme qui est en application d'autres régimes politiques comme idéologie. Il faut que ce pluralisme soit authentiquement démocratique, dans le cas d'une démocratie authentiquement pluraliste. Et, nous l'avons vu notamment

au HCE lorsque nous avons travaillé sur la question du cumul des mandats horizontaux et verticaux : on voit bien que ce travail d'oxygénation de la société, notamment par la loi, doit pouvoir permettre à toutes les formes plurielles de la société d'entrer en politique et en citoyenneté de manière très forte. Cela passe, justement, par l'outil démocratique. Il faut à la fois penser l'universel et le singulier, la solidarité et la diversité, l'unité et le pluralisme, parce que c'est indispensable. En même temps, il faut refuser une forme d'injonction néocoloniale d'assimilation, de n'accepter l'autre qu'à la condition qu'il ne soit plus lui-même et ne le distinguer que s'il décide de nous ressembler, ne l'admettre que s'il renonce à tout ce qui le relie. Donc mettre en lumière la part d'universel contenue dans chaque culture.

• D'autre part, il s'agit de gérer intelligemment les prescriptions et les interdits religieux. C'est l'actualité et, manifestement, cela va rythmer la rentrée politique, notamment sur les cantines scolaires. Pour que la laïcité soit une valeur partagée, il est, selon nous, indispensable de ne pas mettre la croyante ou le croyant dans l'alternative d'avoir à enfreindre les interdits de sa religion ou de transgresser les contraintes juridiques ou sociales. Je dis bien mettre en situation obligatoire d'adopter ce comportement. Dans le strict respect de la loi de 1905, l'affichage à une appartenance, les revendications alimentaires, vestimentaires ou autres relèvent d'un choix personnel pour autant qu'il respecte la loi. Il doit être examiné à l'aune des problèmes réels qui sont posés. Cela fait plus de 25 ans que nous intervenons dans la plupart des départements français de notre réseau pour former nos cuisiniers, nos agents techniques, mais aussi en direction des collectivités en matière d'organisation des cantines scolaires et des cantines de collectivités. Nous avons mis en place, bien sûr, une organisation du libre choix par les élèves dans le cadre d'un strict équilibre alimentaire et nutritionnel de leurs repas, y compris en formant celles et ceux qui vont les accompagner. En effet, il n'était pas rare d'arriver dans une cantine et d'entendre « toi tu t'appelles Mohamed donc tu ne manges pas de porc, qui sont ceux ou celles qui ne mangent pas de porc ? etc. ». Donc, de ne pas insister sur ce qui différencie plutôt que de travailler sur ce qui constitue le repas commun, le travail de discussions, le partage. Ce travail de formation a permis, d'abord, de mieux faire comprendre aux agents techniques, aux cuisiniers, mais aussi à des enseignants et à nos propres animatrices et animateurs, que si on organise d'une certaine manière, si on prend en compte le respect des individus sans pour autant tomber obligatoirement dans les accommodements irraisonnables, on arrive d'abord, premièrement, à ce que les élèves restent à la cantine et deuxièmement à ce qu'ils puissent, dans le choix qui est le leur, avoir une alimentation équilibrée. On voit qu'aujourd'hui, l'instrumentalisation de cette question peut aboutir à des situations et des propositions totalement surréalistes, mais qui vont surtout affaiblir l'école publique dans son organisation et l'accès aux cantines publiques à commencer pour les classes sociales les plus traumatisées par la crise économique. Enfin, proposer des solutions totalement farfelues et le faire au nom de la laïcité, alors qu'il ne s'agit pas d'un problème de laïcité, c'est, pour un certain nombre de citoyennes et de citoyens, faire appréhender, la laïcité comme une interdiction. Ce qui n'a rien à voir.

•Donc, Il s'agit d'essayer de gérer intelligemment les prescriptions et les interdits religieux. Par exemple sur le port du voile, qui n'est pas en soi un problème laïque. Le port du voile (ma grand-mère corse et toutes mes tantes portaient un fichu au nom du catholicisme en Corse, ... ce n'est plus le cas 40 ans après), ce n'est pas un problème de laïcité. En revanche, la laïcité ne juge pas les personnes sur ce qu'elles sont, sur ce qu'elles pensent ou sur leur apparence, mais sur ce qu'elles font. Elle ne condamne pas les idées ou les signes, mais les comportements répréhensibles. L'affichage libre et volontaire de conviction personnelle philosophique, politique, ou religieuse n'a pas *a priori* à être condamné. Il ne peut l'être que si l'interdiction est justifiée au regard de l'intérêt général ou des personnes. Accepter une expression ostensible, c'est-à-dire perceptible par celui qui voit, de croyances, ne revient absolument pas à être complice des errements d'une expression ostentatoire, c'est-à-dire affichée délibérément à des fins prosélytes par celui ou celle qui s'exprime, ou faire preuve de naïveté ou de faiblesse. Bien sûr que cette affirmation peut heurter celles et ceux qui ont conduit des combats puisque la laïcité est le produit d'un combat. Elle l'est encore et notamment des combats féministes et le port d'un voile est la marque de l'aliénation des femmes. (*Applaudissements*). Le combat pour la libération des femmes contraintes de porter le voile par leur mari, leur frère ou plus globalement l'environnement social est indispensable. Mais ce combat gagnerait pour nous, éducateurs, en efficacité s'il était bien clair que les femmes sont libres de décider elles-mêmes, si leur choix à la liberté était bien celui de l'ôter, et si ceux qui veulent contraindre les femmes à porter un voile pouvaient se prétendre défenseur de celles qui souhaitent librement le porter. Bien sûr que cet équilibre-là est très complexe. La marche vers l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre pays n'est toujours pas simple et les militants laïcs n'ont pas toujours été exemplaires en la matière, c'est le moins qu'on puisse dire. Même si d'indéniables progrès ont été accomplis, c'est par la liberté et non par des mesures d'interdiction que l'on doit y parvenir.

4. **Enfin, il faut agir pour la laïcité d'enseignement bien sûr.** On aurait pu commencer par cela, mais c'était comme une évidence. Si la Ligue ne peut s'accommoder de l'existence du dualisme scolaire, facteur de ségrégation culturelle et sociale, il faut avant tout restaurer la crédibilité de l'enseignement public, en combattant la ségrégation scolaire qui existe en son sein. C'est donc essentiel, pour que soit mise en œuvre réellement une école plus démocratique, plus ouverte. Il y a un certain nombre d'exemples sur la laïcité et notamment sur le rapport au religieux. Faire en sorte que la charte de la laïcité à l'école ne soit pas simplement affichée doit notamment permettre de travailler sur l'égalité femmes/hommes. Cela permet aussi de rappeler que la place du religieux dans la République, c'est-à-dire la place de l'activité et de l'expression publique, c'est le respect de la loi républicaine. Par ailleurs, et cela concerne particulièrement les élus, il s'agit de contribuer au développement des Projets Educatifs De Territoire (PEDT), comme l'a voulu la

Ministre. Notamment en intégrant un volet laïcité et citoyenneté dans tous les projets éducatifs de territoire, pour promouvoir les projets entre les différents acteurs éducatifs, les élus et en direction des enfants. Bien sûr, les différentes mesures qui ont été annoncées et que les acteurs de l'Education Populaire doivent aussi développer : l'enseignement du fait religieux qui, rappelons-le, n'est pas l'enseignement de la religion par des pairs, mais de la compréhension de ce que sont les religions, pour mieux les nommer, pour mieux les comprendre, voire pour mieux les critiquer notamment dans leur dimension dogmatique. Bien sûr, affirmer, continuer y compris en nommant quelquefois les reculs, la promotion inlassable qui doit s'intensifier de l'égalité femme/homme dans les contenus et dans la formation des enseignants au sein des écoles supérieures de professorat et de l'éducation.

Enfin, dans ce rapport avec le religieux, la question du fait de militer pour des libertés nouvelles, qui est une condition nécessaire pour intensifier le produit de la lutte qu'est la laïcité dans notre pays. Lutte qui doit se poursuivre et en même temps donner un caractère concret aux citoyennes et aux citoyens pour justement progresser dans leurs libertés.

Sylvie DESLANDES

Le débat promet d'être animé, puisque c'est au tour de **Gérard Biard**, journaliste et rédacteur en chef de Charlie Hebdo de s'exprimer. Inutile de redire que **Gérard Biard** est un ardent défenseur de la laïcité, Charlie Hebdo étant un symbole de laïcité et du droit à pouvoir rire de toutes les religions et du droit au blasphème. **Gérard Biard** est également l'un des trois porte-parole du réseau « Zéro Macho » contre la prostitution. (*Applaudissements*)

Gérard BIARD

Le sujet la 23^{ème} Université d'Eté de l'Assemblée des Femmes est la laïcité, cette laïcité qui nous est si précieuse et qui subit des coups de boutoir de plus en plus violents de la part de ses ennemis déclarés, mais aussi de la part d'un nombre croissant d'opportunistes, de calculateurs politiques, ou plus simplement de crétins suffisants auxquels le grand cirque médiatique confère le titre parfaitement usurpé d'intellectuels chercheurs. (*Applaudissements*). Personnellement, je les nommerais volontiers collabos, (*Applaudissements*), car l'enjeu, on peut le constater chaque jour, n'est pas de savoir si la liberté religieuse doit prendre le pas sur toutes les autres libertés, mais de savoir si la démocratie doit s'effacer face au totalitarisme.

Si tous les pays laïcs ne sont pas forcément démocratiques, il ne peut y avoir de démocratie, donc pas d'égalité de droit, sans la laïcité qui exclut le discours religieux du champ politique. Car le discours religieux qui proclame qu'il n'existe qu'un pouvoir suprême, qu'une loi divine, indiscutable, qui nie toute opposition, est incompatible avec les démocraties où on voit les citoyens discuter et où le pouvoir est possiblement contestable. Les dictateurs, les bourreaux n'ont pas forcément besoin de la religion pour piétiner la démocratie. Ils commettent des crimes de masse, ça c'est certain, mais aucun Etat qui fonde son autorité sur un devoir religieux n'échappe à la

tentation totalitaire. Le Vatican n'est pas une démocratie et on a pu observer depuis quelque temps que le Président turc ne se soucie plus vraiment d'apparaître modéré. Dès lors que l'on prétend soumettre la société à une loi qui tire sa légitimité d'un « être suprême », toute espérance de démocratie et d'égalité est illusoire et toutes les formes de terreur et d'oppression sont possibles. **La religion a toujours été le meilleur alibi pour purger un Etat de ses « impurs », qui est le nom des opposants.** Pour que s'exerce la démocratie, la parole divine et l'existence même d'une quelconque entité supérieure doivent impérativement être exclues du débat politique. **La défense de la laïcité, c'est un combat 100% politique et 100% féministe.** (*Applaudissements*). Pour muscler le propos, on peut prendre un exemple concret, particulièrement éloquent.

L'histoire ne se passe pas en Arabie Saoudite, en Iran, au Pakistan, en Inde ou dans un de ces trop nombreux pays où il ne fait pas bon naître avec des chromosomes XX. Elle ne se passe même pas en Irlande ou dans l'un de ces pays modernes, confits dans l'eau bénite, où une femme peut mourir à l'hôpital parce qu'on lui a refusé un avortement thérapeutique. Nous sommes en 2010 en Suède, l'un des pays les plus avancés au monde, en tout cas l'un des moins arriérés sur la question des droits des femmes. Un demandeur d'emploi de confession musulmane se rend à un entretien d'embauche. Là, il est reçu par un représentant du personnel, en l'occurrence une représentante. Invoquant sa religion, il refuse de lui serrer la main et de la regarder dans les yeux. En toute logique, l'entretien s'arrête là et l'homme se voit refuser le poste. Refus qu'il juge discriminatoire. Il porte donc plainte. Le tribunal, appuyé par le médiateur suédois pour les questions de discrimination, qui se trouvait être une médiatrice, lui donne raison et lui accorde 6000 euros de dommages et intérêts, établissant ainsi que la condition religieuse prévaut sur l'égalité femmes/hommes. Si l'on ne peut être discriminé en raison de sa religion, ce qui est normal, on peut en revanche, il faut croire, être discriminé en son nom. Il faut se réjouir que le juge n'ait pas ordonné en prime que l'impure soit fouettée pour avoir osé adresser la parole à un homme qui n'est pas son mari.

La Suède n'est pas l'Arabie Saoudite : les femmes y votent depuis 1863. Leurs droits, qu'ils soient sociaux, économiques ou politiques, n'y sont pas traités par-dessus la jambe et l'égalité n'est pas un sujet de plaisanterie. Pourtant, dans ce pays dit exemplaire, un tribunal, soutenu par le représentant de l'État, a reconnu que le mépris et le rejet social des femmes, s'ils s'appuient sur une conviction religieuse sont légitimes.

En Europe, comme on l'a rappelé ici, l'avancée des droits des femmes au XXe siècle a coïncidé avec le recul du religieux dans l'espace public. Ce n'est pas un hasard du calendrier. Cela vaut également au sens inverse. Accepter qu'une doctrine religieuse, quelle qu'elle soit, s'immisce dans le débat politique ou à plus forte raison dans la loi, c'est faire reculer le droit à l'égalité pour tous. Car, à de très rares exceptions près, les religions se font largement le relais de la plus ancienne et de la plus intolérable des discriminations, celle qui frappe les femmes. (*Applaudissements*).

Prenons un autre exemple, cet inquiétant sujet du polémique voile islamique. Il a resurgi il n'y a pas si longtemps, lorsque la Secrétaire d'État aux Droits des Femmes s'est dite favorable à l'interdiction du port du voile dans les enceintes universitaires, déclenchant d'inévitables accusations de stigmatisation, de discrimination, d'exclusion, d'instrumentalisation voire carrément de politique raciste aux relents paternalistes et colonialistes, comme l'avait dit pour l'occasion un collectif d'universitaires au logiciel de pensée pas franchement dernier cri. Je fais partie des fervents défenseurs des lois réglementant le port du voile, mais je considère que le débat a été totalement faussé dès l'origine et que son évidente dimension politique a été volontairement ignorée. Le voile islamique, sujet d'empoignades, est défini exclusivement comme un signe religieux. Il l'est, c'est vrai, mais de manière presque accessoire aujourd'hui. Dans la majorité des sociétés et des Etats qui en ont fait un symbole, il est, d'abord, un marqueur social, un signe d'infamie qui place celle qui le porte au mieux en retrait du champ public, à « sa » place, au pire totalement à l'écart, effacée par une burqa ou un niqab, quand elle n'est pas tout simplement maintenue en confinement. (*Applaudissements*).

Le voile dit que la femme, naturellement impure, n'est pas l'égale de l'homme, qu'elle ne dispose pas des mêmes droits et qu'elle lui doit soumission. Il dit que la femme est un être inférieur et éventuellement une esclave sexuelle, une domestique que l'on peut répudier, frapper, fouetter, mutiler, lapider à l'envie. Il est à ce titre curieux de voir certaines féministes défendre le port du voile au nom du choix et de la libre disposition de son corps (*Applaudissements*), alors même qu'il est l'instrument d'un pouvoir oppressif multiséculaire et que, partout dans le monde, des femmes meurent ou subissent des violences parce qu'elles refusent de s'en couvrir. Le jour où plus une seule pierre ne sera jetée au visage d'une femme sans voile alors on pourra parler de choix. (*Applaudissements*). Le voile est d'abord un stigmate et, pour le moins, discriminant. Si je peux utiliser les termes de stigmatisation et de discrimination, c'est dire de la loi c'est à l'égard de la loi qui l'impose, pas de celle qui dit qu'on peut s'en affranchir. Il est particulièrement tordu d'aboyer « exclusion » à chaque fois que l'on souhaite au contraire réaffirmer l'égalité entre les citoyens. La France est une démocratie : elle permet la liberté de culte, c'est vrai, mais elle permet aussi, en théorie, l'égalité entre femmes et hommes. Il existe suffisamment d'entorses à ce principe fondamental sans en rajouter au nom d'un relativisme culturel qui voudrait que les musulmanes naissent naturellement soumises et heureuses de l'être. (*Applaudissements*)

Quant à l'instrumentalisation du voile, si elle existe bien en dehors de ceux qui, extrême-droite en tête, y voient le moyen d'offrir un souffre-douleur rêvé à toutes les victimes du système politique et de la situation économique, elle existe aussi, et pas qu'un peu, chez tous ceux qui, en France et ailleurs, l'utilisent comme étendard d'un système politique de type totalitaire. Ce n'est pas un hasard si l'on peut mesurer le degré d'intolérance et d'obscurantisme d'un régime islamiste à la longueur du voile

des femmes. Dans l'Iran des mollahs, il fait office de curseur pour savoir si les conservateurs ou les réformateurs tiennent la barre. Dans la Turquie toujours moins laïque et toujours moins démocratique d'**Erdogan**, il sert de cheval de Troie pour faire reculer la mixité dans nombre de secteurs publics comme la santé et l'éducation. Le voile incarne moins une conviction religieuse qu'un agenda politique et sociétal dont il serait temps de prendre la véritable mesure. Agenda qui inclut l'adoption du fumeux concept de « féminisme islamique » — magnifique oxymore —, véritable escroquerie sémantique dont le but est d'imposer une version 100 % Charia du rôle de la femme en s'appuyant sur la culture et sur la défense de la différence pour faire admettre à ces grand rêveurs d'impérialistes occidentaux que les valeurs universelles ne sont pas adaptées à toutes les sociétés. (*Applaudissements*).

Grands rêveurs qui emploient parfois des arguments étonnants pour justifier leur paresse intellectuelle ou leur complicité objective. Lors du débat sur la loi interdisant le port de la burqa sur la voie publique, certains ont fait remarquer que c'était inutile puisque la burqa n'était portée en France que par 2000 personnes. A ce compte-là, l'excision touche une minorité de femmes en France : faut-il pour autant autoriser cette barbarie rituelle ? (*Applaudissements*). Et pourquoi s'inquiéter du sort des femmes battues alors que seules 50.000 d'entre elles portent plainte chaque année ? (*Applaudissements*). Il est évident qu'il y avait de sales arrière-pensées politiques derrière la question de la burqa ! On ne pouvait à l'époque ignorer **Hortefeux** et ses blagues racistes, **Buisson** et son identité nationale et toute une Sarkozie lancée dans la chasse aux voix lepénistes. Mais était-ce une raison pour refuser d'admettre que la burqa, au même titre que ces maris qui ne veulent pas que leur femme soit soignée par un médecin masculin, ou encore les incessantes tentatives de faire rétablir un délit de blasphème, s'inscrit dans une stratégie de grignotage social et politique, s'accompagnant parfois de menaces et de violences, qui consiste à faire reculer pas à pas la laïcité, la mixité sociale, l'égalité démocratique ? Et que cette stratégie est épaulée, pour des raisons évidentes, par les catholiques intégristes, qui ne sont pas les derniers à s'attaquer aux droits des femmes ?

Etait-ce une raison pour tous ceux qui dénonçaient une loi stigmatisante d'oublier ou de faire semblant d'oublier que la burqa est elle-même un stigmate pour le moins éclatant puisqu'il nie, en l'effaçant du regard des autres, toute existence sociale à la personne qu'il la porte ? On aurait bien aimé et on aimerait toujours que la gauche française, modérée comme extrême, défende avec un peu plus de conviction et d'unanimité cette inégalité sociale. (*Applaudissements*). La burqa ne concerne pas 2000 personnes, mais toute l'humanité. (*Applaudissements*).

Je terminerai avec une question adressée à tous les politiciens de toutes chapelles qui préfèrent cacher le problème sous le tapis, et invoquent le fait que leur grand-mère portait le fichu sur la tête. (*Applaudissements*). Quelle société souhaitent-ils bâtir ? Une société pour leur grand-mère ou une société pour leur petite fille ? (*Applaudissements*).

Claire DONZEL

Dans ces interventions, posées avec sagesse, engagement et une neutralité propice à préparer le débat, on peut dégager dans une rapide synthèse, trois thèmes, plus ou moins polémiques :

- **Le premier thème a traversé les quatre interventions, c'est la notion de sémantique et de sens réel.** Attention au glissement des mots et des concepts ; tous les intervenant.e.s, Catherine, Françoise, Nicolas et Gérard ont évoqué à un moment ou à un autre ce glissement des mots. **Catherine Coutelle** a évoqué la notion de mariage que les catholiques se sont appropriée. Or, le mot mariage n'est pas qu'un sacrement. **Françoise Thiriot** a, elle, mentionné la notion de faute pour le divorce. Or, la faute, c'est un péché religieux. L'utiliser dans le langage civil est un glissement sémantique qui doit nous alerter. Elle a évoqué aussi l'expression « donner le droit de vote ». On ne nous a pas donné le droit de vote ! Or, on l'entend, voire on le reproduit. Le glissement sémantique conduit à la confusion entre islam et islamisme qui nourrit la vraie islamophobie, pas celle qui est dénoncée par les « crétins suffisants », mais la vraie qui est instrumentalisée, celle qui nourrit le Front National. **Nicolas Sadoul** a évoqué la laïcité, religion civile et liberticide. Tous ces glissements sémantiques, est-ce qu'ils sont neutres ? A qui profitent-ils ? Il faut que nous soyons très vigilants, il ne faut pas les laisser passer, il faut reprendre en permanence nos interlocuteurs. De son côté, **Gérard Biard** a évoqué la notion d'exclusion. On l'emploie à toutes les sauces. Ainsi que celle de discrimination. Maintenant, le féminisme c'est de la discrimination ! **Gérard Biard** ironisait sur le nombre de femmes battues, etc. Est-ce que ça vaut bien le coup ? Cela concerne juste la moitié de l'humanité, la moitié non pas quantitative, mais une des deux composantes de l'humanité. La revendication à l'égalité est mise au même niveau que toute autre discrimination, toute autre revendication. C'est encore un glissement sémantique ; sans compter, dans cette liste de glissements de sens, la notion d'islamisme féministe que **Gérard Biard** a abordée !

- **Le deuxième thème, c'est le mot de sidération** que **Catherine Coutelle** a employé. La sidération des hommes et des femmes politiques, de gauche notamment, face aux questions soulevées actuellement par la laïcité. Est-ce qu'il faut légiférer ou simplement appliquer la laïcité, la loi de 1905 ? Ce qui est la position de l'observatoire de la laïcité : celui-ci dit qu'il n'y a pas besoin de légiférer, mais qu'il faut appliquer. Est-ce que c'est la problématique de la liberté entre tolérance et sanction ? On a envie en tant qu'hommes et femmes républicain-e-s, démocrates, de promouvoir la liberté et, en même temps, face à ceux qui trichent avec cette liberté, et notamment la liberté des autres, est-ce qu'on n'a pas à sanctionner, même si ça nous déplaît ? **Françoise Thiriot** a évoqué la « clause de conscience ». Elle a très justement rappelé que, dans le cas de la loi Veil, s'il n'y avait pas eu cette clause de conscience, imposée par l'Église catholique, celle-ci ne serait pas passée. Il faut qu'on le sache et qu'on se le rappelle. Est-ce qu'il faut un toilettage de la loi ? Les quatre intervenants l'ont évoqué, et dans quel sens ? Certains disent qu'il faut un toilettage pour donner un tour de vis et d'autres disent qu'il faut un toilettage pour favoriser la pratique de l'islam, qui ne doit pas se pratiquer dans les caves. Dans quel sens doit-on toiletter ?

Doit-on toiletter ? Enfin, la notion de radicalité. Nous avons largement les uns et les autres, visiblement, approuvé la radicalité de **Gérard Biard**. On peut tout de même être aussi interpellé par la radicalité quand elle est à l'épreuve des faits et des réalités. Être radical, soit ! mais dans la réalité, on fait comment ? S'ajoute à cette problématique de la sidération la notion de relativisme culturel, de culpabilité postcoloniale. Est-ce que ce n'est pas cette culpabilité postcoloniale qui fait qu'on se trouve sidéré ? **Nicolas Sadoul** a évoqué la neutralité molle : cela nous interroge.

- **Troisième thème à relever : la neutralité laïque** par rapport aux religions. **Nicolas Sadoul** a rappelé que le choix d'une religion était un choix libre et volontaire. **Catherine Coutelle** a indiqué que cela devait s'exercer en l'absence de pression. On retient donc que la loi de 1905 a été créée par rapport au pouvoir politique qu'exerçait la religion catholique sur le collectif, la société française. Aujourd'hui, c'est une pression qu'exerce la religion sur les individus, pression si abondamment évoquée dans les témoignages pratiques. La polémique du port du voile est un sujet clivant. Rappelons-nous que ce sujet est clivant au sein de la gauche d'une part, et au sein du mouvement féministe d'autre part. De sincères féministes revendiquent pour les femmes musulmanes la liberté de choix. Donc, discutons entre nous pour savoir quelle est notre voie.

- Enfin, est-ce que **la laïcité doit être qualifiée**, et si oui est-ce qu'elle doit être qualifiée de tolérante ou de radicale ? Et enfin, est-ce que les religions ont vocation à être autoritaires, voire totalitaires ? (*Applaudissements*)

De la salle

Quelques questions pour **Nicolas Sadoul**, membre d'un mouvement d'Éducation Populaire admirable, avec lequel il est fréquent de travailler autour des questions d'égalité. Il faut lutter contre la confiscation de la laïcité par une certaine extrême-droite bien connue mais aussi lutter contre certains de nos amis parce qu'ils nous refusent l'égalité. Ne sommes-nous pas suffisamment différentes ? Que signifie cette approche qui tend à dire qu'il y a, au fond, une assimilation à résonance communautaire, dans laquelle des choix ne procèdent pas d'un processus idéologique, dans lequel le choix est tout à fait possible pour des femmes ? Autre chose : pour mener un débat contradictoire, avez-vous pensé à inviter des femmes qui subissent cette injonction de devoir se comporter en bonnes musulmanes ? (*Applaudissements*). Les valeurs universelles appartiennent à ceux qui se battent pour elles. (*Applaudissements*)

Nicolas SADOUL

Nous sommes dans un débat : soit on essaie d'appuyer là où il peut y avoir des éléments de discussion, soit on fait de la démagogie, et ce n'est pas très intéressant. Par contre il faut distinguer la posture d'éducateur, de celle du citoyen ou de la citoyenne engagé, combatif. C'est au cœur de la Ligue et plus largement des mouvements d'Éducation Populaire.

Ce sur quoi je me permettais de mettre l'accent, c'est sur le fait que la question des changements liés à l'identité est un processus complexe. Il ne suffit pas d'aborder auprès d'une femme ou d'un homme les prescriptions vestimentaires, d'affirmer que la personne est en situation de domination, qu'elle ne comprend pas elle-même ce qu'elle fait. Là, effectivement, on aurait raison de parler d'assignation idéologique. Mais il faut pointer le fait que ces processus de changement sont des processus complexes. La loi peut y participer. Cela a notamment été évoqué par le Président de la Ligue, lors de son audition devant la commission Stasi pour la Ligue de l'enseignement, comme mouvement d'éducation populaire : « *Ni voile ni loi* ». Non pas qu'en tant que républicain et républicaine nous ne croyons pas à la loi, sauf quand elle est agitée comme un oripeau. Cette loi, qui s'exerce dans le champ scolaire, constitue un changement dans la législation française, puisqu'au nom de la laïcité on pose un interdit pour des usagers du service public. Il se trouve qu'au bout de 10 ans, cette loi a apporté une pacification, a donné un outil aux responsables d'établissements. Cependant, faut-il, au nom de cet apaisement visuel, s'interdire pour les sociologues, les anthropologues, les éducatrices et les éducateurs de poser la question de l'évaluation, dans la société, de l'interdiction ? Un de mes amis, réalisateur, tourne un film à Roubaix. Il filme la sortie d'un collège à Roubaix. A peu près 100 jeunes filles sortent du collège la tête nue et au moment où elles passent le portail, elles se voilent. On peut tout-à-fait dire aujourd'hui, en étant des militants de l'émancipation, du combat, de la lutte contre toutes les formes de domination, qu'effectivement la loi de 2004 a apporté un outil de pacification, d'apaisement des dissensions dans les établissements et, en même temps, se poser la question : comment se fait-il que 90 % des jeunes filles sortant du collège mettent un voile ?

Deuxièmement, il se trouve que dans les années 80/90, après l'échec de 84 (retrait du projet de Service public unifié laïque de l'Education nationale SPULEN), certains mouvements d'Education Populaire comme la Ligue de l'Enseignement ont constaté que désormais la laïcité devenait un fait culturel, qui concernait toute la société, et pas seulement l'école. Donc on va aller discuter avec celles et ceux avec qui on ne sait pas discuter avec ceux qui ne sont pas d'accord avec nous. Effectivement, dans ce cadre-là, il y a eu un ou deux échanges, des écrits croisés avec certains intellectuels musulmans, ce qui ne fait pas de la Ligue un promoteur de **Tariq Ramadan**, loin s'en faut. D'ailleurs, **Edgar Morin** a écrit avec **Tariq Ramadan** : il ne me semble pas qu'il y ait dans son livre la moindre promotion des propos quelquefois très discutables de **Tariq Ramadan**. Effectivement nous accueillons des personnalités : j'ai rencontré moi-même les responsables de la crèche Baby-loup, et nous avons eu des débats dans toutes nos fédérations.

Si on me dit qu'aujourd'hui une jeune femme arrive un beau matin dans un centre social avec un fichu, la question se pose par rapport au droit du travail. Or le droit du travail promeut, énonce la liberté religieuse en entreprise avec les contraintes qui y sont liées. Regardons le rapport du CESE sur la question. Ce que dit l'Observatoire de Laïcité, ce que nous disons en tant que mouvement d'Education Populaire et aussi l'UDES, syndicat employeur d'Economie Sociale et Solidaire : il ne

peut y avoir de principe d'exclusion a priori. On renvoie alors au débat employeur/salariés: il y a un travail, une conviction, une discussion et si, in fine, cela ne correspond pas au projet associatif et entrepreneurial, la coercition est alors nécessaire.

Nous essayons de promouvoir autre chose. Il n'y a pas d'équivoque. Il n'y a pas du tout de volonté de notre part d'assigner à résidence identitaire au nom d'un relativisme culturel qui viendrait dissoudre, diluer, notre volontarisme émancipateur. En situation d'éducateurs et d'éducation populaire, on essaye de rentrer dans cette complexité. Et la complexité même c'est quelquefois un peu compliqué. Et puis, quand on a été touché dans sa chair par des meurtres, des assassinats barbares au nom d'une religion, on ne joue pas dans la même dimension émotive

Denise BRIAL

Pour **Gérard Biard**, journaliste à Charlie Hebdo : comment peut-on oser le terme de « Collabos » ? Nous pouvons tous être radicaux.

Gérard BIARD

Oui j'ai employé ce mot à dessein, un mot politique, parce que nous sommes dans un combat politique. Il faut arrêter de parler de religion, mais poser le problème pour ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire un problème essentiellement politique. Nous sommes dans un combat contre un totalitarisme qui n'est pas uniquement le fait des islamistes, puisqu'on le retrouve également chez les catholiques. Et quand on entend qu'il ne faut pas laisser la laïcité au Front National, il faut surtout dire une fois pour toutes que le Front National de **Marine Le Pen** n'est pas laïc, que ce n'est pas un parti laïc. Il a toujours été et il continue à être très lié à l'extrême-droite religieuse, aux extrémistes catholiques. Le mot « collabos » est utilisé à dessein parce qu'aujourd'hui on n'est plus dans la plaisanterie, on n'est plus dans un combat religieux ou philosophique, théologique : on est dans un combat politique. (*Applaudissements*)

Geneviève COURAUD

Une question et une remarque, qui peuvent paraître sans lien.

Je parle en tant que professeure, ayant fait toute ma carrière dans les quartiers populaires de Bordeaux et de Marseille : la question du voile, la question de l'égalité filles/garçons, sont des questions que nous avons le devoir, là où nous sommes, de soulever et de traiter au jour le jour. Ce sont des questions extrêmement graves, au cœur de dérives et nous ne sommes pas tous toujours clairs sur ces sujets, c'est vrai.

La question maintenant: Pourquoi les athées et les agnostiques sont-ils en France, complètement absents des consultations sur le fait religieux ? (*Applaudissements*). Etre athée et agnostique, c'est aussi se reconnaître une dimension spirituelle qui conduit la vie et à laquelle on est attaché tout autant que peuvent l'être les gens qui appartiennent à telle ou telle religion, et c'est infiniment respectable. Or athées et agnostiques sont absents des consultations.

Par ailleurs, pourquoi les femmes ne sont-elles pas représentées à égalité dans les consultations qui peuvent être faites ? (*Applaudissements*). Or les Français athées et agnostiques, femmes et hommes, sont extrêmement nombreux. La parole ne leur est pas donnée et nous assistons au déballage des religions en nous demandant ce qui se passe devant nous et de qui et de quoi on parle, là. On aimerait bien, quand même, pouvoir donner notre avis. Est-ce envisageable ?

Puis la remarque : c'est que les sociétés évoluent. Les choses ne sont pas figées : les petites filles, aujourd'hui, dans d'autres pays, portent le voile ; demain, peut-être, elles ne le porteront pas. Les hommes y sont violents à l'égard des femmes, peut-être demain ils ne le seront pas. J'aimerais raconter une petite histoire : en 2002, je me trouvais à Kaboul à la seconde Conférence des droits des femmes organisée dans Kaboul qui venait d'être libéré des talibans par NEGAR et **Shoukria Haïdar**. C'était plutôt dangereux, mais nous étions bien encadrées de forces de police, la Conférence se passait dans un cinéma. Chaque fois qu'on sortait, il y avait des grappes d'hommes agrippés aux grilles pour nous regarder : c'était un spectacle inouï pour eux. Difficile d'imaginer ce que c'était ! Nous étions à peu près 500 femmes afghanes et une trentaine d'observatrices occidentales. Nos amies afghanes nous avaient dit de ne rien mettre sur notre tête, parce que si nous, occidentales, nous mettions un voile sur notre tête, cela voulait dire que les afghanes ne pourraient plus jamais enlever leur t'chadri. (*Applaudissements*). Je suis sortie dans la rue et à ce moment-là, une dizaine d'hommes se sont jetés sur moi pour me toucher, les seins, les fesses, c'était une horreur. Je me suis dit : « *Ce pays est foutu* ». Un pays dans lequel les relations entre les femmes et les hommes sont celles-là, ne s'en remet jamais. En 2005, nous revenons à Kaboul avec l'architecte de la crèche que nous construisions sur le site de l'université. A notre stupéfaction, nous nous baladons, tête nue, nous entrons dans les restaurants dans lesquels se trouvent des hommes, des femmes, des familles. On nous regarde à peine... Et ça c'est une leçon pour moi. Car cela veut dire que les choses ne sont jamais perdues. Ça veut dire que les gens peuvent évoluer. (*Applaudissements*). Et qu'il faut quelquefois faire confiance. Pour en revenir à ma première question sur la place que l'on fait dans un pays aux athées et aux agnostiques, toutes ces choses-là pour moi sont liées.

De la Salle

Pour revenir à la problématique qui nous intéresse, c'est-à-dire l'articulation entre la laïcité et le religieux (ou le rapport entre le religieux à la laïcité : dans quel sens, d'ailleurs faudrait-il le prendre ?). On a peut-être oublié dans le débat l'émancipation laïque. L'émancipation laïque, c'est la sortie de la dépendance. La sortie de la dépendance juridique qui a fait que les femmes ne sont plus des mineures, par exemple, la loi « *que nous avons arrachée, qu'on ne nous a pas donnée* ». Cette émancipation fait que nous devons donner, par l'éducation, des outils aux enfants pour leur permettre une différenciation aux normes des religions. **Monsieur Sadoul**, effectivement, les petites filles vont à l'école sans mettre de voile. Et ce n'est pas parce qu'elles le remettent en sortant de l'école qu'il faudrait revenir en arrière pour

qu'elles le mettent aussi à l'intérieur de l'école. (*Applaudissements*). En quoi est-ce un argument ? Oui c'est un problème ! C'est un problème que des petites filles portent le voile et n'aient pas ce pouvoir de distanciation. Il y a un piratage lexical de l'extrême-droite, ainsi que des islamistes, sur la notion de liberté, piratage qu'il nous faut refuser. La laïcité, ce n'est pas un problème. La laïcité ne divise pas. Ce sont ces partis qui veulent promouvoir le contraire de la démocratie, des pouvoirs autoritaires. Ce sont eux qui posent problème, ce n'est pas la laïcité.

Michèle LOUP

Question pour **Nicolas Sadoul**: A Cergy St-Christophe, quartier hautement populaire où aujourd'hui, dans le marché – il y a un très grand marché populaire – toutes les femmes sont voilées, les imams font des collectes pour la construction de mosquées dans d'autres pays. Il y a des centres de propagande de prosélytisme musulman. Juste pour situer les choses... Cela dit, remontons très en arrière. Il y a très longtemps, quand j'avais 10 ans, entre 56 et 58, en pleine guerre d'Algérie, y vivaient 30.000 Algériens : quasiment pas une femme voilée. Et pourtant, elles sortaient. Mes parents étaient boulangers, elles venaient chercher du pain. Mon éducation sociale, à cette époque-là, a été faite non pas par le mouvement d'Education Populaire tel que le vôtre, mais par des curés, mais des curés ouvriers qui bossaient avec les ouvriers immigrés. Ma conscience sociale s'est construite à ce moment-là et, aujourd'hui, les mouvements d'Education Populaire m'interrogent énormément, le vôtre en particulier, pour tout ce qu'il représente, des dizaines de milliers de bénévoles, de salariés.

J'ai été, de 2004 à 2010, élue au Conseil Régional d'Ile-de-France. Je siégeais dans la commission « Démocratie Régionale », où nous avons reçu des mouvements d'Education Populaire. C'était édifiant de machisme, d'absence totale de conscience de la présence des femmes, de leur volonté de voir évoluer les rôles sociaux dans la société. On me riait au nez quand je parlais de l'égalité des femmes et des hommes. Or, le président de la région m'avait donné pour mission, la mise en œuvre de l'égalité femme/homme. Tout cela me questionne : comment peut-on relever d'un mouvement d'Education Populaire, en niant la moitié de l'humanité que sont les femmes, les rôles sociaux qui sont assignés aux filles et aux garçons ? Ceci dit, il semble que ce soit le cas de toute une partie de la gauche. Malheureusement, il y a une majorité « d'idiots utiles » qui sont complètement dans cette démarche, dans une posture de « culpabilité postcoloniale » qui les conduit à reconnaître et valoriser des cultures archaïques. Dans les années 56-58 et suivantes, dans les églises de prêtres ouvriers, on a lutté pour faire évoluer la religion catholique, on a mené des batailles en interne justement contre la mise sous voile des femmes, la séparation, dans l'église, des bancs des hommes et de ceux des femmes, etc. On s'est bagarrés là-dessus, donc ce n'est pas inéluctable. La religion musulmane doit faire de même. Et les positions de tous ces « idiots utiles » vont à l'encontre de tous les démocrates musulmans qui luttent pour faire évoluer leur religion, pour être eux-mêmes, tout simplement, sans être assignés à une religion.

Gérard BIARD

Il faut juste souligner une chose qui n'est peut-être pas suffisamment dite, qui n'est surtout pas dite par ces « idiots utiles » dont on parlait, et rappeler l'évidence : les premières victimes de l'islamisme, partout dans le monde, que ce soit dans les pays étrangers, en France ou en Europe, ce sont les musulmans et ce sont les musulmanes. Ce sont elles et eux les premières victimes de l'islamisme. Donc, ceux qui prétendent défendre les populations de confession musulmane, en soutenant ou en trouvant des excuses à leurs bourreaux, je ne pense pas que ce soit une très bonne défense.

Nicolas SADOUL

Par rapport à la question posée sur la façon dont les athées et les agnostiques sont représentés et sont auditionnés : d'abord, les élus de la République, que ce soit au Parlement ou dans les collectivités territoriales, représentent, non pas les intérêts religieux, spirituels et philosophiques, mais des partis politiques et en tous les cas les citoyens. Ensuite, je pensais plutôt aux corps intermédiaires. Pour ce qui est de l'Observatoire de la Laïcité, que ce soit les Obédiences maçonniques ou les mouvements d'Education Populaire impliqués sur la question, de même au CESE, un spectre très large d'associations et de représentants de la société civile sont associés depuis plusieurs mois à l'élaboration de ce travail. En revanche, l'une des difficultés – et c'est le sens de la référence à la Belgique -, pour celles et ceux qui se retrouveraient dans l'athéisme ou dans l'agnosticisme, se pose effectivement la question de la représentation. La Fédération Humaniste Européenne joue un peu ce rôle-là, et notamment dans les plates-formes sociales et culturelles, mais avec un impact différent.

Sur la question de l'enseignement, on ne peut nier qu'un travail a été fait, d'abord avec **Vincent Peillon**, par l'instauration de la Charte de la laïcité. Ça peut être jugé insuffisant, puisque si la formation et des enseignants et des éducatrices/éducateurs n'est pas effective, une charte affichée devant un établissement public ne se suffit pas à elle-même. Même si ça avait commencé avant les attentats et les meurtres du mois de janvier, un travail d'accompagnement a été mis en place. Et il s'est trouvé profondément accéléré depuis le mois de janvier, tant en termes de formation des cadres, des enseignants, que des contenus. De même pour l'enseignement moral et civique, qui est aussi engagé, et qui en contient une part importante. Il y a donc manifestement là, au-delà des débats politiques et démagogues qui ont pu voir le jour avant 2010, une accentuation, un effort véritable et des demandes qui sont formulées y compris aux mouvements d'Education Populaire partenaires de l'école publique, d'aller en ce sens et de l'intensifier. Au HCE, nous l'avons dit, et de manière diplomatique et de manière moins diplomatique à l'occasion du travail autour de l'égalité femme/homme et de la transformation en plan national de l'éducation d'égalité entre les filles et les garçons.

Pour certains d'entre nous, membres du HCE ou non, il y avait là un recul pour le moins inadéquat (euphémisme). Cependant, même s'il y a un travail d'évaluation qui est fait par le HCEF/H et d'autres organismes, il y a à accentuer très fortement ce travail-là pour vérifier dans tous les plans d'action qui ont été proposés par **Najat Vallaud-Belkacem** avec les partenaires de l'école, la question de la laïcité et de l'égalité filles/garçons. Et après, il faut aller voir dans les contenus, dans les formations des maîtres. Si nous accentuons y compris le rapport de force et le travail que nous avons à faire, nous avancerons sur cette question.

Après, reste la question du dualisme scolaire. Aujourd'hui, le dualisme, école privée/école publique pour aller vite, est très important. L'une des craintes, dans cette accentuation de la communautarisation et des incompréhensions, c'est la fuite vers des établissements privés confessionnels et qui seront, pour le coup, musulmans. C'est-à-dire le risque de ne pas trouver des *modus operandi* respectant la loi, respectant nos convictions qui ne soient pas des reculs, qui ne fassent pas des éducateurs qui essaieraient de trouver des solutions concrètes, des idiots utiles, mais de permettre aux enfants de la République, quelle que soit leur origine, de déjeuner ensemble. La question comprend le risque d'accentuer la possibilité d'une fuite et du renforcement du dualisme scolaire, vers des établissements privés confessionnels. Non pas qu'il s'agisse du diable, mais parce nous prônons la promotion d'une école républicaine.

Sur la prise en compte de l'égalité femmes / hommes par les mouvements d'Education Populaire : il se trouve que j'ai en charge, depuis quelques années (c'est pour ça que j'ai été nommé au HCEF/H) dans un mouvement d'Education Populaire qui n'était pas particulièrement en avance sur ces questions, la mise en place de programmes d'actions d'égalité fille/garçon et femme/homme, y compris dans la gouvernance des organisations. Il suffit d'aller sur le site du Conseil National des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire pour voir la richesse du travail de toutes les associations en la matière. Le mouvement d'Education Populaire qui est le mien est né en 1866. Historiquement, les ressorts de l'origine de son organisation ne sont pas les mêmes en 2015 puisque la société a évolué, les militants de l'Education Populaire aussi. Aujourd'hui, l'égalité femme/homme est l'un des principaux moteurs, avec la laïcité, des projets éducatifs d'Education Populaire.

Françoise THIRIOT

Pour revenir sur « pourquoi les agnostiques et pourquoi les athées ne se manifestent pas », ce n'est pas tant le fait de se déclarer athée ou agnostique qui est compliqué mais de pouvoir se reconnaître et se réunir, en dehors de tout autre lien que la seule croyance. Tous les gens qui vont se retrouver soit à l'église, soit à la mosquée, soit au temple, se reconnaissent d'emblée comme membres de cette religion. Ils vont pouvoir adhérer à une structure existante et néanmoins relativement informelle. Le problème de la structure est quelque chose de difficile à résoudre quand on est athée ou agnostique parce qu'il n'y a pas d'église d'athée ou d'église d'agnostique.

Gérard BIARD

Et puis, il y a aussi sans doute le fait que l'on ne considère pas l'athéisme comme une philosophie ou une pensée, alors que l'on considère les religions comme des philosophies. Il n'y a qu'à voir le nombre de numéros spéciaux que les confrères journalistes consacrent aux religions quelles qu'elles soient et très peu, voire pas du tout, à l'athéisme. En revanche, on s'intéresse beaucoup aux francs-maçons, mais c'est pour autre chose, c'est pour d'autres raisons. Il y a donc ce manque de compréhension de ce qu'est l'athéisme : que cela fait aussi partie de la conscience, que ça rentre également dans la notion de laïcité, défendant la liberté de conscience. C'est-à-dire la liberté de croire et la liberté de ne pas croire. Et cette liberté de ne pas croire, aujourd'hui, elle est totalement enterrée, voire totalement culpabilisée parce qu'en plus, on accuse les athées d'être violents, agressifs, anti-religieux. On n'accuse jamais un religieux d'être anti-athée. Il me semble qu'au cours de l'histoire l'on a beaucoup plus brûlé d'athées que de religieux. (*Applaudissements*)

Françoise THIRIOT

Lors de la consultation des différents courants de pensée, à propos de la loi de 2004 sur l'interdiction des signes religieux ostensibles à l'école, au collège, au lycée, la Grande Loge Féminine de France a été la seule obédience maçonnique à prendre position clairement sur la nécessité de les interdire.

De la salle

Je ne partage pas les propos de **Monsieur Sadoul**. On se demande notamment s'il n'est pas favorable à la suppression de la loi de mars 2004 ? S'agit-il d'une simple dérive sémantique ? Attention au vocabulaire que l'on emploie parce que c'est vraiment très important. Sur l'usage du mot « *fichu* » de la grand-mère, comme on parlerait de jupe longue. Mais, ce ne sont pas des fichus ou des jupes longues, c'est un voile ! Un chat, ça s'appelle un chat, parce que ça n'a pas du tout la même signification. Par ailleurs, au sujet de **Tariq Ramadan**, vous dites : « *Il a quelquefois des propos contestables* ». Le « *quelquefois* » est de trop, c'est dangereux de dire ça ! Il n'a pas, **quelquefois**, des propos contestables, **il a des propos contestables** ! Et c'est important de le souligner. Quant à la mise en place d'une formation pour les enseignants sur la laïcité : il existe des actions de formation avec des enseignants de premier et second degrés. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a énormément de travail à faire au niveau des enseignants du second degré et notamment au lycée. Parce que la conception de la laïcité des professeurs de philosophie par exemple, ce n'est peut-être pas la nôtre et il y a alors beaucoup de travail.... (*Applaudissements*)

Femmes Sans Voile d'Aubervilliers

Le voile, est ici présenté comme une liberté. J'aimerais **Monsieur Sadoul** avoir votre définition du voile et savoir comment vous le percevez dans une société, quand vous avez en face de vous une femme voilée. Si vous le considérez comme un « tissu de

rien du tout », nous ne sommes pas d'accord. Si par contre, vous lui accordez tout son sens, il est possible que cela vous interpelle. Vous avez le droit d'avoir votre opinion, mais derrière vous, c'est tout un courant qui nous fait mal. Tellement mal que nous ne savons pas comment nous battre. Nous ne savons pas parce que nous n'avons pas les moyens, parce qu'il faut être armé pour dire ce que nous voulons pour la femme et toutes les femmes sur cette terre.

C'est bien de développer des idées multiculturalistes, quand on devient « culturaliste » pour des femmes qui se battent pour cela. Des filles et des femmes partout, dans le monde musulman, se battent et elles ont du mal parce que tout ce qui est idéologique y pose problème, tout ce qui est lié à la religion. Le deuxième problème, c'est la liberté individuelle. Nous sommes pour la liberté d'action individuelle. C'est peut-être parce que je suis libre de m'habiller, mais si demain, ma façon de m'habiller devient un code et que ce code génère des lois ? Le pragmatisme ne peut pas nier le fond idéologique qui travaille cette expression qui paraît une liberté individuelle, alors qu'elle n'est pas l'expression de la liberté. Ça n'est même pas l'expression d'un choix, c'est un consentement. On peut consentir, on peut accepter, quand bien même les autres sont libres. Sauf quand cela devient des pressions et quand cela devient quelque chose à défendre, et qui est défendu par des démocrates.

Je suis algérienne et le voile est revenu dans ce pays où on ne le portait pas. Je n'ai jamais porté le voile, on m'a même interdit de le porter. Ce n'est pas un fait « colonial », même si c'est pendant la colonisation que les femmes se sont dévoilées. Pourquoi on nous méprise à ce point ? Pourquoi méprise-t-on les femmes d'origine ou de culture musulmane du fait qu'elles se battent contre le voile ? Pourquoi ? Quand on sait qu'en Turquie, qu'en Egypte, c'est dans les années 50 qu'on a enlevé le voile. Pourquoi, pour les femmes qui se sont dévoilées en Algérie, nous renvoie-t-on au colonialisme ? Et alors ? Allez- vous nous enlever les acquis que nous avons eus en Algérie ? Je suis là, je me dis Française et je défends les valeurs de la femme libre. Ce n'est pas normal que l'on nous méprise à ce point. Et puis, où est la connivence ? Elle est où et avec qui ? A qui profitent cette histoire de voile et cette façon de défendre la culture ? Pourquoi ne dénonce-t-on pas les Etats qui imposent le voile à la femme ? Pourquoi ces Etats ne sont-ils pas considérés comme étant anti-démocratiques ? L'Arabie Saoudite, on lui tend le tapis rouge ici. Dernière question : est-ce que la question de la femme en France est importante ? Est-ce que l'égalité entre femmes et hommes est importante ?

Aujourd'hui, certaines théories peuvent faire l'impasse sur cette question. Mais elles parlent de l'inégalité comme si elles parlaient d'un autre problème simple. Il n'est pas si simple. Pour moi, le voile, ce n'est pas l'histoire d'un torchon, et pas non plus une relation à un culte. Il y a des musulmans, des théologiens qui le disent : il n'existe pas dans le Coran et la France ne saisit pas cela. La France reconnaît l'islamisme et elle considère que notre culture musulmane, c'est la culture des intégristes. Non, non, nous refusons l'intégrisme, nous refusons le communautarisme et nous refusons tous

ceux qui ont réprimé le combat des femmes musulmanes pour l'égalité et pour la liberté. (*Applaudissements*)

Nicolas SADOUL

En ce qui concerne la loi de 2004, je rends compte en toute honnêteté, dans un débat ouvert et très rythmé des positions, de l'interrogation des mouvements d'Education Populaire qui voyaient, dans une interdiction non accompagnée, un risque de renforcement du repli d'un certain nombre de personnes. Et nous constatons, 10 ans après, qu'effectivement l'évaluation a été positive dans le champ scolaire pour les usagers, en permettant de pacifier, et de travailler effectivement de manière plus précise. L'honnêteté est de dire qu'il ne s'agit pas de venir porter une critique *a priori*. Mais un certain nombre de sociologues, d'anthropologues, que nous avons d'ailleurs auditionnés au HCEF/H dans le cadre de la commission égalité femme/homme et laïcité, viennent expliquer qu'ils font leur travail de chercheurs en essayant de voir s'il y a un lien, un recul de cette affirmation identitaire religieuse ou non, une question de mode, pour effectivement évaluer son impact dans le reste de la société. Je ne dispose pas des conclusions de ces travaux, mais on peut tout à fait dire - je le redis pour la quatrième fois - que cette loi de 2004 a apporté des éléments très positifs, tout en disant que promouvoir la laïcité, la loi de 1905, c'est avant tout la promotion de la liberté de conscience. Et la liberté de conscience, ce n'est pas seulement la liberté d'expression ou la liberté politique, c'est aussi la liberté de religion, ça concerne l'ensemble de ces dimensions de la liberté de conscience. Et aujourd'hui, il me semble que tous les musulmans et musulmanes qui veulent vivre leur foi telle qu'ils l'entendent ne sont pas tous des islamistes radicaux. Donc, effectivement, l'un des risques de ces hold-up syntaxiques, c'est que celles et ceux qui veulent voir leur foi changer ne soient assimilés à des terroristes. Et dans certains pays du monde, malheureusement, c'est une chose qui est en place. Donc, la question devient : comment la France peut-elle réagir grâce à l'outil laïcité.

- Définir le voile, je ne sais pas si j'en aurai les compétences. Ce que je veux dire, c'est qu'effectivement, quand aujourd'hui une personne arbore, dans l'espace commun, un voile islamique qui est évidemment l'expression visible *a priori* de l'appartenance à une religion, pour moi en tant qu'humaniste et progressiste, en tant que citoyen, cela me gêne parce que, pour moi, effectivement, ce n'est pas l'expression de l'émancipation et de la liberté. Et je pense que ça peut être le produit d'une domination en France et, *a fortiori*, dans les pays où c'est imposé et où règne une théocratie avec le poids de la société. Cependant, il se trouve que dans l'espace commun, dans la rue, la personne qui le porte a le droit de le faire. Alors, ça ne veut pas dire que, moi, je suis d'accord avec ça et si cette personne vient dans un centre de primo-arrivant ou dans un centre de lutte contre l'illettrisme, la question pour nous va être de dire d'une part qu'il est plus important que l'acte de formation ait lieu, y compris en respectant la loi ; et d'autre part, il faut se méfier de nos propres représentations. Vous avez sans doute vu, tout comme moi, le documentaire *Vous*

avez dit Laïcité de **Negar Zoka**, qui est une Franco-Irانيenne. C'est une documentariste assez brillante qui suit des femmes qui sont voilées dans leur vie quotidienne. Et il se trouve que ces femmes, voilées, sont des militantes actives dans la région parisienne au sein de la FCPE, qui mènent un combat pour la laïcité, le travail pour l'école publique, etc., et montrent la difficulté pour des femmes engagées à gauche, progressistes, musulmanes, de faire ce travail de militantisme. Je ne dis pas que c'est le lot commun de toutes les femmes et jeunes filles en France et bien évidemment dans le monde des théocraties, mais quand j'évoquais de manière un peu provocatrice devant vous, et à dessein, le laïque qui prône la liberté de conscience et ne juge pas les personnes sur ce qu'elles font apparaître de visible, mais sur ce qu'elles font, il me semble que ce documentaire le montre bien.

- Il me semble aussi que quand notre Ministre de l'Education Nationale, **Najat Vallaud-Belkacem**, explique devant le Parlement, devant l'Assemblée Nationale, quelle est sa lecture de la circulaire Chatel pour les accompagnatrices des sorties scolaires, elle montre bien la complexité de la situation. C'est-à-dire que dans un certain nombre de territoires, si l'on applique la circulaire Chatel de manière rigoureuse, il n'y a plus de sorties scolaires, et il n'y a plus aussi de femmes qui vont sortir de leur quartier. Et en même temps, comment cela peut-il être compatible avec la conception que nous avons de la laïcité scolaire ? Du fait qu'il peut y avoir un impact sur les enfants ? La Ministre demande donc aux responsables des établissements de décider, car ce sont eux les plus fins connaisseurs de leur environnement. C'est une position intelligente et pragmatique. Donc, c'est cette complexité-là que nous essayons de mettre en avant.

Claire DONZEL

Nous allons donner la parole à une dernière intervenante, avant de la laisser à **Maud Olivier**. J'invite donc **Gaëlle Lenfant**, puis Maud à prendre la parole.

Gaëlle LENFANT

Merci. J'interviens en tant que vice-présidente de la région Provence Alpes Côte d'Azur et aussi en tant qu'élue municipale d'opposition à Aix-en-Provence où la maire, **Maryse Joissains**, est à l'opposé de tout ce que nous avons dit aujourd'hui.

Je voudrais donner quelques petits exemples et par ces petits exemples vous faire partager d'abord tout le bonheur d'avoir été là ce matin parce que c'était très enrichissant. Mes petits exemples ont vocation à vous montrer que ma conviction, et vous l'avez illustré, est absolument nécessaire. Par contre, j'ai beaucoup d'interrogations sur comment la faire vivre et comment apporter plus de réponses que de problèmes. Et surtout comment faire en sorte que la laïcité en France, la laïcité à la française, puisse perdurer. Je dis ça sûrement parce que j'ai beaucoup dialogué, notamment avec des Tunisiennes. Et je tiens à cette expression-là, que l'on puisse la maintenir en l'état de façon encore plus précise.

Je reviens à **Maryse Joissains**. Maryse Joissains nous a fait un discours de vœux cette année qui était un véritable scandale. Un scandale de mise en scène d'abord parce

qu'elle portait de façon ostentatoire sa croix - vous pourrez regarder sur Internet et vous verrez que cette croix apparaît y compris sur les affiches électorales - en répétant le mot « laïcité » je ne sais combien de fois. Et tapant sur l'islam au cours de son discours, demandant très fermement que l'on revienne sur la suppression du délit de blasphème. C'était deux jours après les attentats de janvier. Il y avait nombre d'élus dans cette salle, nombre de représentants de la République qui se sont tous, de droite comme de gauche - y compris des députés socialistes - félicités de ce discours. J'ai été la seule à m'élever et à sortir de la salle. J'ai été la seule à ne pas applaudir et ça, ne serait-ce que ça, montre que nous avons un véritable problème en France parce qu'il y a des choses que nous osons dire aujourd'hui sur l'islam et il y a des choses que nous n'osons pas dire, quand certains élus de la République vont contre la loi et ne respectent pas les devoirs qui doivent être ceux de tous les élus de la République.

Je voudrais aussi vous parler d'une délibération que j'ai portée en tant que vice-présidente du Conseil Régional, au mois d'avril, en lien avec les attentats de janvier ; une délibération qui s'appelle « République, laïcité et citoyenneté : un devoir d'avenir ». Délibération dans laquelle le Conseil Régional s'engage à aller plus loin encore dans ce domaine-là et notamment en matière d'égalité femme/homme. Nous avons eu une intervention d'une directrice d'école Arlésienne, Front national, qui a failli être élue députée, ça s'est joué à peu entre **Michel Vauzelle** et elle. Directrice d'école qui dans son intervention a dit à peu près ceci : « *Vous vous rendez compte de ce qu'ils veulent faire de nos écoles* ». Dans ma réponse, je lui ai répondu que ce n'était pas « ses » écoles, que ce n'était surtout pas les écoles du Front national, mais bel et bien les écoles de la République et qu'elle n'avait pas à prendre à son compte la laïcité. Et puis nous avons eu une intervention d'un élu de la droite dite républicaine absolument honteuse elle aussi. Le Front National a voté contre cette délibération, ça n'étonnera personne, Les Républicains ce sont abstenus. Ils se sont abstenus sur une délibération qui s'appelle : « République, laïcité et citoyenneté : un devoir d'avenir ».

Je vais compléter en disant qu'il y a quelque temps, nous avons fait venir, au Conseil Régional, des femmes d'un centre social d'Orange, ce que nous avons bien sûr préparé en amont, parce que ces femmes étaient, en très grande majorité, voilées. Pouvions-nous engager la conversation avec elles non voilées ? Ce n'était pas possible. Donc, notre choix, c'était, soit elles venaient comme elles étaient, nous les invitions comme cela et entamions un dialogue, soit nous les refusions. Nous avons choisi de les accueillir, au grand dam du Front National d'ailleurs.

Vous voyez, ces éléments-là montrent que, comme le disait **Nicolas Sadoul** tout à l'heure, rien n'est simple, tout est complexe. Et je reviens sur ce que je disais au départ, la condition est que nous devons porter la laïcité très haut et très fort, mais je m'interroge beaucoup sur les moyens. Est-ce qu'être trop ferme ne veut pas dire l'exclusion ? Est-ce que ne pas être assez ferme ne veut pas dire le renoncement ? Où est la juste limite ? Comment nous, élus de la République, pouvons-nous aller à la fois sur le terrain des idéaux et en même temps sur le terrain pragmatique pour reprendre le mot que vous avez dit tout à l'heure ? Je n'ai pas de réponse toute faite à ça, mais je le redis, j'ai beaucoup d'interrogations et beaucoup de bonheur, beaucoup

de plaisir à avoir entendu vos interventions aujourd'hui qui me font avancer sur ce terrain.

Je termine juste en disant que moi aussi, je suis athée, mais ne voulant pas faire de mon athéisme une religion, j'ai aussi du mal à rejoindre des organisations qui seraient des organisations d'athées. C'est un petit peu compliqué en ce domaine. Merci. (*Applaudissements*)